

Rennes, jeudi 26 juin 2025

Session plénière du Conseil régional des 25, 26 et 27 juin

Gestion des mobilités, ports, fonds européens : pour une Bretagne robuste

Du 25 au 27 juin, les 83 élus de la Région Bretagne ont débattu à Rennes de plusieurs sujets d'actualité et d'envergure. Au cours de cette session, marquée par la venue dans l'hémicycle de l'ambassadeur d'Ukraine, Vadim Omelchenko, ils se sont notamment prononcés sur l'instauration d'un Versement Mobilité pour financer le renfort d'offres dans les transports en commun, la mise en place d'une nouvelle gouvernance coordonnée des ports de pêche bretons, la gestion des fonds européens par la collectivité ou encore l'usage maîtrisé des données numériques et de l'IA dans ses services. Dans un contexte toujours instable, la Région veut conforter les acquis de la Bretagne et lui bâtir un avenir solide en cultivant des qualités toutes bretonnes : adaptabilité, force de proposition, ténacité et enthousiasme à toute épreuve.

Instauration d'un Versement Mobilité Régional Rural

Afin de renforcer encore plus les offres de mobilités, il est urgent de **dégager de nouveaux moyens de financement** pour continuer d'investir dans les infrastructures et le matériel roulant nécessaires pour faire abandonner la voiture à celles et ceux qui le peuvent.

Force de proposition constante, la Bretagne décide de se saisir de la possibilité, toute récente, donnée aux Régions de mobiliser une recette fiscale nouvelle, le Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR).

S'appliquant aux **structures publiques et privées de plus de 11 salariés**, ce nouveau levier fiscal est toutefois imparfait. Le Président Chesnais-Girard a donc proposé de ne mobiliser ce versement qu'à partir de **2026** et d'en moduler **son application en fonction des territoires**, en attendant surtout une remise à plat globale du financement des mobilités en France.

Une gouvernance renouvelée et solide des ports de pêche

Afin de garantir la **pérennité d'une pêche durable** en Bretagne, la Région s'est rapprochée de ses **partenaires publics et privés** pour mettre en œuvre une gouvernance coordonnée et compétitive sur l'ensemble des places portuaires.

Première étape avec la création, dans les Côtes d'Armor, de la **SEM Bretagne Armor Pêche**, et dans le Finistère-sud, d'une **société publique locale (SPL) d'exploitation des ports de Cornouaille**. Deux entités nouvelles **à même d'investir et de mutualiser les outils** qui s'inscrivent pleinement dans le projet régional voté fin 2023 : **"un port, plusieurs quais"**.

Maintien de la gestion décentralisée des Fonds européens

Alors que la Commission Européenne réfléchit à une refonte de leur mode d'attribution, la Région fait le **bilan de 10 ans d'une gestion décentralisée des fonds européens en Bretagne** (représentant une **enveloppe totale de 1,2 Mds € depuis 2014**). Et il est **positif** !

C'est pourquoi la collectivité plaide pour le maintien d'une **politique européenne régionalisée et concertée**, au plus près des territoires, notamment en ce qui concerne **l'agriculture (PAC) et la pêche (FEAMPA)**. Sur ces deux fonds, la Bretagne demande d'ériger en priorité le sujet de la **souveraineté alimentaire**, au même titre que la **défense**. La Région réaffirme par ailleurs son attachement au maintien d'une **politique de cohésion européenne volontariste et renforcée**.

Adoption d'une stratégie sur l'usage des données et de l'IA

La Région a voté aussi, au cours de cette session, une stratégie ambitieuse et exemplaire en matière d'utilisation de ses données numériques et de l'intelligence artificielle (IA).

Fruit d'une vaste consultation, ce document-cadre comporte **10 engagements en matière de protection des libertés individuelles et de transparence**.

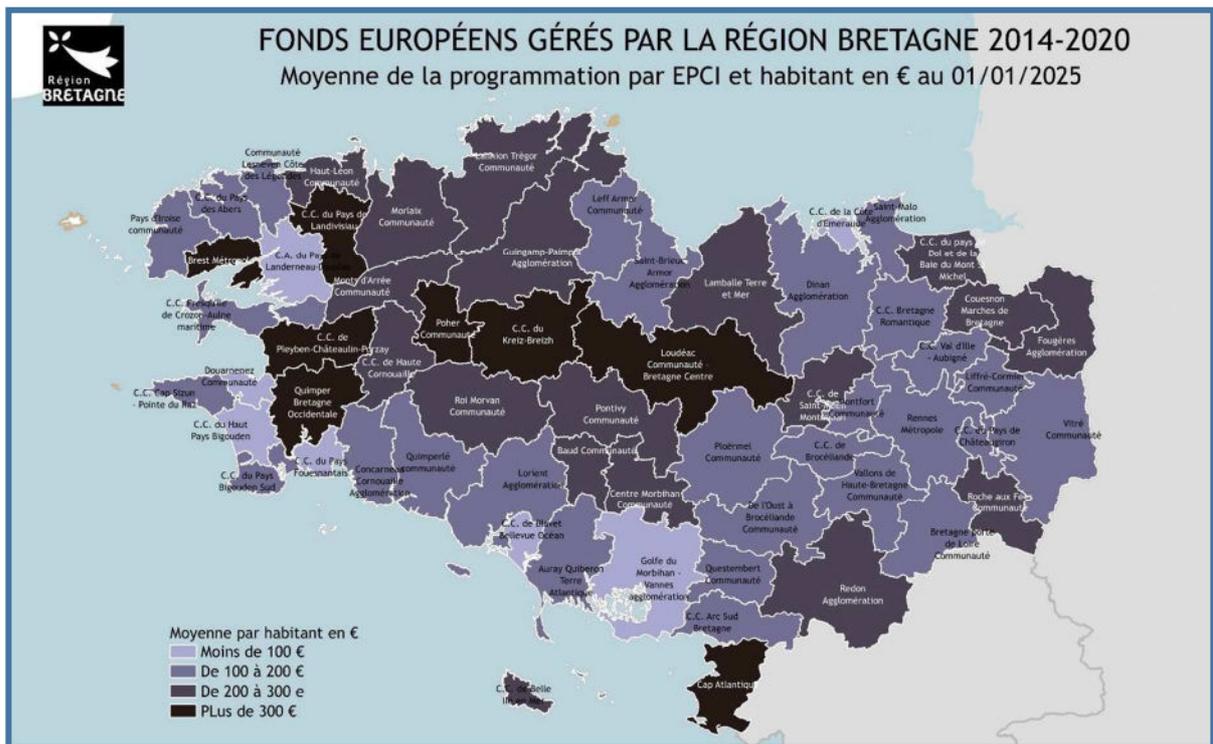
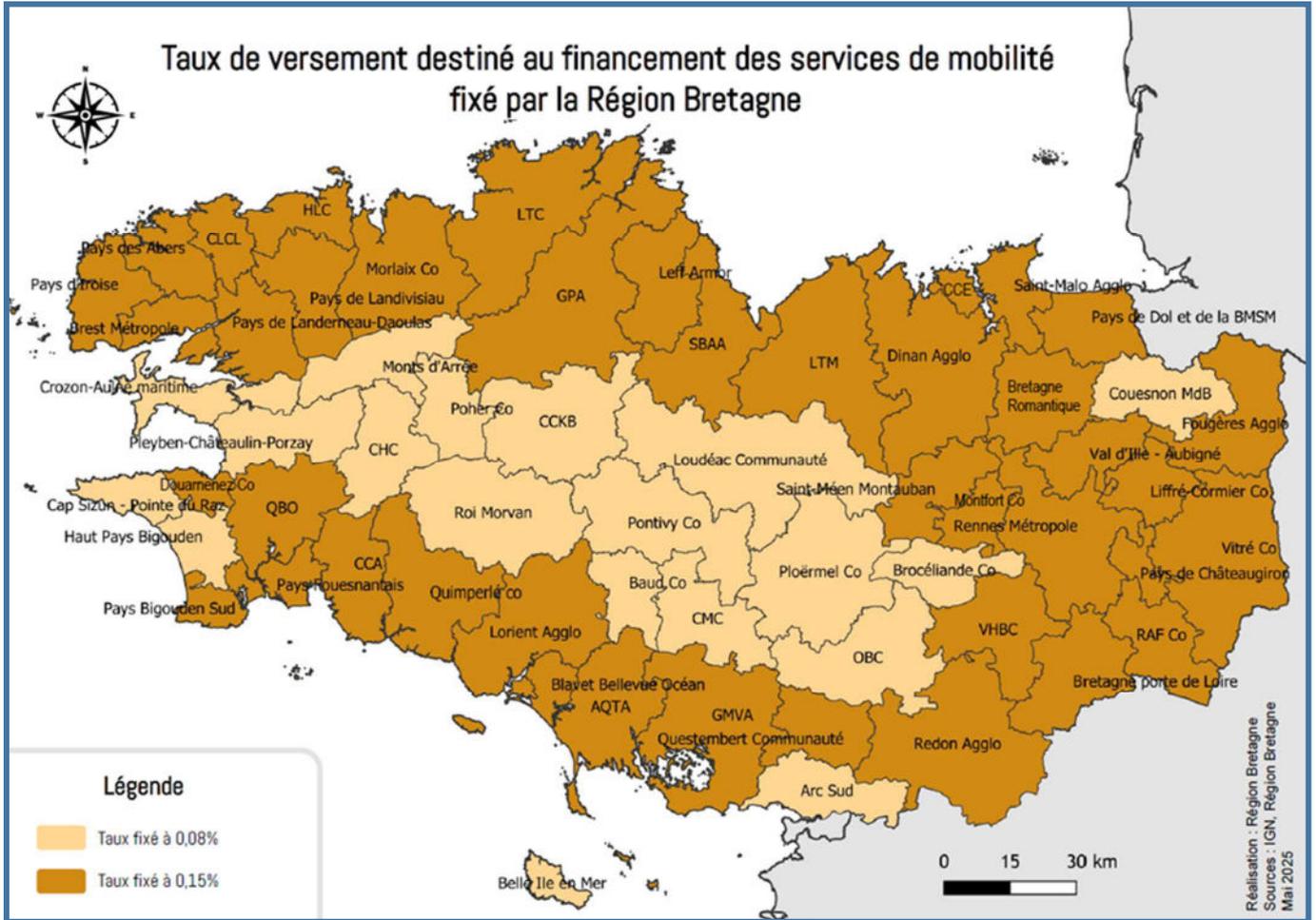
Cette stratégie vise à rendre un meilleur service public aux usagers en matière de transports, de transition écologique ou de langues régionales. Elle permet à la collectivité de se saisir des opportunités offertes par les évolutions numériques, tout en répondant aux questions légitimes que ces nouveaux usages soulèvent.

SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymeri Bot (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédor (06 22 49 94 69)

www.bretagne.bzh/espace-presse



Pour financer une offre de transports durables et responsables

La Région instaure un Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR)

Satisfaire le formidable appétit des Bretonnes et Bretons pour les transports en commun (train, car, covoiturage ou bateau) et les mobilités douces en faisant voyager, dans les meilleures conditions, toutes celles et ceux qui font le choix d'abandonner, temporaire ou permanent, la voiture individuelle, c'est toute l'ambition politique de la Région. Pour y parvenir, la collectivité investit massivement et innove pour dégager de nouvelles sources de financement qui permettent de garantir et développer les offres de ce service public primordial. C'est ainsi qu'elle propose d'instaurer un Versement Mobilité Régional et Rural à partir du 1^{er} janvier 2026. Un pis-aller en attendant la mise en place par le Gouvernement de solutions alternatives à ce VMRR.

Pour continuer de proposer toujours plus d'offres de mobilités, **il est impératif d'explorer de nouvelles sources de financement qui constitue l'équation majeure à résoudre pour la Région et ses partenaires.** Le sujet n'est pas nouveau mais il devient urgent de le traiter et d'y remédier. En la matière, la Région Bretagne n'a jamais cessé d'être force de propositions. Plaidant pour une remise à plat des ressources affectées aux mobilités et des moyens à disposition des autorités organisatrices des mobilités (AOM), elle porte plusieurs idées débattues en ce moment dans le cadre de la conférence nationale dédiée à ce dossier (voir encadré).

Le VMRR, seul levier permis par la loi pour le moment

En attendant de pouvoir disposer d'un panier fiscal de recettes différenciées, **la Région a décidé de se saisir de la seule possibilité, offerte par l'État, dans la loi de finances 2025, d'instituer sur son territoire un versement mobilité régional et rural (VMRR), demandé aux employeurs bretons d'au moins 11 salariés, afin de contribuer au financement des transports.**

Ce choix, le Président de Région l'assume. **« L'attractivité et la compétitivité de la Bretagne demeurent ma priorité et les mobilités sont fondamentales pour les maintenir et les accroître, rappelle Loïg Chesnais-Girard. Mais, pour l'heure, l'État ne me laisse pas d'autre choix. L'ambition première est bien de parvenir à une solution qui permette le financement de nos transports : c'est une question de compétitivité, de cohésion sociale et territoriale. »**

Un VMRR calqué sur celui dont disposent déjà les EPCI

Si la mise en place du VMRR est indispensable pour poursuivre **les investissements dans les mobilités en Bretagne, estimés à plus de 2,5 milliards € jusqu'en 2040**, la Région est néanmoins attentive à la situation économique des entreprises. C'est pourquoi **elle propose une modulation du taux en vigueur sur le territoire, en fonction de certains critères.**

Le mécanisme du VMRR est identique à celui du Versement Mobilité, qui peut être mis en place par les intercommunalités Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) sur leur territoire.

Il ne s'applique qu'à 5% des employeurs privés et publics bretons et son taux est fixé par délibération dans la limite de 0,15 % de l'assiette.

Un VMRR au taux adapté en fonction des territoires

La Région souhaite qu'une modulation simple du taux de prélèvement puisse être réalisée en fonction des territoires. **Choix est fait de privilégier par une pondération forte la densité ainsi que l'intensité de desserte ferroviaire au regard des développements réalisés et attendus à court-terme (voir carte).**

Sont par conséquent soumis au **taux de versement de 0,15%**, les territoires bénéficiant du développement de l'offre TER BreizhGo, ainsi que les territoires denses à proximité. Il est proposé que **le taux de versement des territoires n'entrant pas dans cette catégorie soit réduit à 0,08%.**

Seule certitude à l'heure actuelle : **un nouveau financement pérenne du système de mobilités doit prendre corps rapidement et massivement.**

La Région et le MEDEF Bretagne plaident pour d'autres sources de financement

À travers une contribution commune déposée dans le cadre de la conférence nationale **Ambition France Transport**, la Région et le Medef réaffirment leur **opposition à l'écotaxe poids lourds**, inadaptée à la situation géographique et économique de la Bretagne, et considèrent que **le VMRR ne constitue pas une source de financement satisfaisante** au regard de son impact défavorable sur l'industrie, le BTP, les services marchands et le service public, notamment hospitalier.

Aussi, les deux partenaires demandent au Gouvernement la mise en place de nouvelles sources de financement qui seraient des alternatives au VMRR :

1. **une taxe de séjour additionnelle ;**
2. **une fiscalité sur les recettes issues du marché européen du carbone ;**
3. **une part des recettes des péages (bien qu'elle n'en ait pas sur son territoire car les véhicules bretons en génèrent sur le réseau national) ;**
4. **un retour au régime de droit commun des concessions autoroutières.**

Pour une gouvernance coordonnée des criées et ports de pêche bretons

Un port, plusieurs quais : les Côtes d'Armor et la Cornouaille montent à bord

La stratégie portuaire « *un port de Bretagne, plusieurs quais* » et la feuille de route halieutique, votées fin 2023 et début 2024, se concrétisent aujourd'hui avec la création de deux sociétés portuaires dédiées à la pêche, la SEM Bretagne Armor Pêche, dans les Côtes d'Armor, et la SPL d'exploitation des ports de pêche de Cornouaille. À travers ces deux nouvelles entités, la Région instaure une gouvernance renouvelée, solide, qui permettra une synergie entre places portuaires. Il s'agit de faire évoluer, au côté de ses partenaires publics et privés, les conditions d'exploitation et d'organisation collective des ports qui garantissent la pérennité d'une filière non délocalisable, indispensable à la souveraineté alimentaire nationale.

Marqueur identitaire fort qui rythme la vie des territoires littoraux, la pêche bretonne doit aujourd'hui **repenser son modèle économique** et **renforcer la compétitivité** de ses activités **dans une logique de solidarité plutôt que de concurrence**.

Une mutualisation génératrice d'économies d'échelle

Après avoir traversé de lourdes crises ces dernières années, le secteur halieutique a besoin d'être accompagné pour **amorcer des mutations profondes** qui, seules, lui permettront de sauvegarder la filière. Les criées bretonnes souffrent de la baisse des volumes et de la volatilité des prix ; les infrastructures, vieillissantes, exigent de **lourds investissements** pour rester compétitives et aller plus loin dans la décarbonation. Il est donc impératif de coordonner les activités et de mutualiser les outils en termes de compétences, d'innovation, de gestion du foncier, d'ingénierie financière, de tarifs ou de flux logistiques, pour **gagner en valeur ajoutée**.

Pour ce faire, la Région, propriétaire de plusieurs ports, s'est rapprochée des autres autorités concédantes (Département des Côtes d'Armor, Syndicat Mixte de Cornouaille) et des exploitants des criées (CCI, SEM Lorient Keroman, EDEIS à Saint-Malo) afin de construire un **modèle de gestion mutualisée**, sous la forme de différentes structures d'exploitation, articulées entre elles, dans un premier temps, puis regroupées, dans un second temps. Un modèle qui permettra harmonisation et économies d'échelle, **dans le respect des spécificités locales**.

Un projet régional par étape et par "plaque portuaire"

Trois **"plaques portuaires"** se dessinent naturellement s'agissant de la pêche bretonne : **Bretagne Sud avec Lorient, Cornouaille et Bretagne Nord**.

Le quai «Bretagne Nord» avec la SEM Bretagne Armor Pêche

Après échanges avec le Département des Côtes d'Armor, propriétaire de **7 places portuaires**, un **outil agile et partenarial**, au service de l'intérêt général, va voir le jour : la SEM Bretagne Armor Pêche, au capital de **4 M€**, qui associe la Région et le Département à parts égales (**70%** au total), la CCI des Côtes d'Armor (**10%**), exploitant historique, la Banque des territoires (**16%**)

et un collège de 4 banques privées (4%).

Le modèle de la Société d'Economie Mixte est apparu comme le plus pertinent pour permettre aux deux collectivités d'être impliquées dans l'exploitation tout en bénéficiant de l'expertise de la CCI. L'ouverture **aux actionnaires privés** dotés d'une capacité d'investissement est une opportunité qui, après les acteurs bancaires, sera proposée aux **professionnels de la filière amont et aval**.

Quand l'ensemble des actionnaires auront délibéré en faveur de la création de Bretagne Armor Pêche, la SEM se portera candidate à la **délégation de service public**

La pêche bretonne en quelques chiffres

Plus de **1 100 navires** de pêche artisanale
4 300 marins-pêcheurs
près de **50%** des volumes débarqués en France
plus de **40%** de la valeur totale au niveau national
84 000 t vendues pour **315 M€**
13 des 33 halles à marée françaises

publiée par le Département, en vue de l'exploitation de ses ports et criées au **1^{er} janvier 2026**. Il s'agira ensuite, à horizon **2028**, d'étendre cette exploitation en y intégrant progressivement les ports appartenant à la Région Bretagne, **Saint Malo et Roscoff**.

Les 7 ports, propriétés du Département : Erquy, Saint-Quay-Portrieux, Locquémeau, Paimpol - Pors-Even, Ploubazlanec - Loguivy-de-la-Mer, Pléneuf-Val-André - Dahouët, Saint-Cast Le Guildo.

Le quai « Cornouaille » porté par une Société Publique locale

Actuellement, le **Syndicat Mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille (SMPPC)**, qui réunit Département du Finistère, Région Bretagne et EPCI, est autorité portuaire des **7 ports de pêche** de Cornouaille, la **CCI du Finistère** en étant le concessionnaire jusqu'à la fin 2025.

Les acteurs concernés ont choisi de faire évoluer leur gouvernance en créant une Société Publique Locale (SPL), baptisée **Société d'exploitation des ports de pêche de Cornouaille**. Le choix de la SPL s'est avéré le plus adapté à très court terme. À compter de 2026, il permettra aux trois principaux partenaires d'avoir un contrôle accru sur l'exploitation des ports tout en bénéficiant d'un cadre de gestion privée plus souple.

Le capital de la SPL est fixé à **5 M€** répartis entre le SMPPC (51%), le Département (29%) et la Région (20%). La trajectoire de la "plaque" de Cornouaille au sein du projet régional se fera en interconnexion avec les autres plaques constituées.

Les 7 ports de Cornouaille : Concarneau, propriété de la Région, Le Guilvinec-Lechiagat, St-Guénolé-Penmarc'h, Plobannaec-Lesconil, Loctudy-Ile Tudy, Douarnenez et Audierne, propriétés du Département.

Le quai "Bretagne Sud" autour de Lorient et Quiberon

La structuration de la pêche dans le Morbihan repose principalement sur le port de Lorient, à l'appui du **Syndicat Mixte Lorient Keroman** et de la **SEM Keroman, actuel concessionnaire**.

Les investissements s'y poursuivent pour **moderniser les outils** de cette place portuaire parmi les plus importantes de France pour la pêche. Le contrat de concession actuel prendra fin en **2043**, ce qui n'empêche pas les acteurs portuaires de **se rapprocher de Quiberon**, propriété de la Région, et d'envisager leur intégration dans le projet de société de pêche régionale.

Dans cette perspective, une **étude de faisabilité sur le rapprochement des sociétés cornouaillaise et Bretagne Nord** sera d'ailleurs lancée dès **2026**.

GIP Pêche de Bretagne et GIE ports de pêche de Bretagne

Lancé en 2018, le groupement interportuaire "**Pêche de Bretagne**", avait déjà permis de **renforcer la coopération portuaire à l'échelle régionale**, de Lorient aux Côtes d'Armor, en passant par la Cornouaille.

Depuis 2022, les concessionnaires sont regroupés au sein du **GIE ports de pêche de Bretagne** pour porter collectivement des projets répondant aux objectifs du Groupement.

Après avoir mis en place **Breizh Apports**, outil de prévision des apports, le GIE travaille actuellement sur la **compatibilité des logiciels de vente et l'harmonisation des pratiques de tri**.

Régionalisation des crédits européens

La Région fait le bilan, très positif, de son expérience de gestion des fonds

Cet été, l'Union Européenne annoncera les grandes lignes de son budget pour la période 2028-2034, dans un contexte inédit. La guerre en Ukraine, les conséquences du Brexit et de la Covid, l'éloignement stratégique des États-Unis, la montée des tensions à travers le globe... La période à venir semble lancer un défi collectif à l'Union Européenne. Et pourtant, les premières propositions en discussion à Bruxelles font peser le risque d'une dilution des fonds européens dans de grands programmes transversaux, gérés directement par chaque État de l'UE.

En opposition à cette proposition, la Région Bretagne a choisi, lors de cette session, de porter **une voix européenne, une voix pour demander d'approfondir le projet européen**, de préserver l'espoir qu'il porte et de le régénérer, en partant des territoires. La Bretagne sait combien le recul de l'ambition européenne porterait préjudice au quotidien des agriculteurs, pêcheurs, travailleurs, entreprises, mais également aux projets collectifs financés par les collectivités.

Forte de **dix années d'exercice direct** de gestion des fonds européens (depuis 2014), c'est à la lumière de cette expérience réussie que la Région plaide pour **une régionalisation de la gestion des fonds européens** et un renforcement de son engagement pro-européen.

52 000 projets gérés entre 2024 et 2020, soit 10 par jour

En 2014, la collectivité s'est retrouvée en responsabilité directe de gestion d'une enveloppe totale de **1,22 milliard d'€**, soit un montant 6,5 fois supérieur à celui qu'elle avait eu à gérer sur la période 2007/2013. Un immense défi politique et financier, qui a abouti à l'accompagnement de **52 000 projets** en Bretagne (soit 10 par jour).

La Région se félicite d'avoir été **une (très) bonne élève** dans la gestion de ces fonds. **« 100 % du FEDER et du FSE ont été programmés et payés sur la période, tout comme 100% du FEADER et du FEAMPA, cela n'a pas toujours été le cas lorsque la gestion était assurée par l'État »**, indique Stéphane Perrin-Sarzier, Vice-président de la Région en charge des finances, de l'Europe et de l'international.

L'utilisation des fonds ont suivi les préceptes de la **péréquation infrarégionale**, en étant d'abord dirigés **vers les territoires plus fragiles**.

À l'heure du bilan, la Région Bretagne peut s'appuyer sur des exemples concrets, comme le succès de **la formation**, dans les secteurs en tension, de **20 000 demandeurs d'emploi**, ou encore sur le déploiement **de la fibre optique**, les fonds européens participant activement à la réalisation, dans les villes moyennes et zones rurales, de **1,3 millions de prises très haut débit, via le réseau public Mégalis**.

Souveraineté alimentaire et régionalisation des fonds européens

La Région Bretagne appelle à une nouvelle ambition européenne

Région historiquement très « européenne », la Bretagne s'inquiète des récentes évolutions et perspectives qui frappent l'Union Européenne. Le retour de la guerre sur notre continent, la volonté des États-Unis de s'éloigner et les réflexes identitaires partout dans le monde font craindre pour l'avenir de la construction européenne. L'émergence de nouvelles priorités, au premier rang desquelles la défense, pèsent déjà sur le futur de politiques communes qui ont pourtant sceller notre union, comme la politique agricole commune (PAC) et la politique commune de la pêche (PCP). La Région Bretagne a donc choisi de prendre position, lors de cette session, pour réaffirmer son attachement à l'idéal européen et demander l'émergence d'une nouvelle ambition pour l'UE, notamment pour la souveraineté alimentaire du continent.

Pour une PAC plus ambitieuse et régionalisée

Depuis les origines de l'UE, la PAC est un outil essentiel de la cohésion européenne. D'abord pensée pour soutenir les revenus des agriculteurs et stabiliser les marchés (premier pilier de la PAC), elle a progressivement intégré des **objectifs environnementaux et sociaux**. Malheureusement, les réformes et les crises successives ont abîmé le lien entre les agriculteurs et l'Europe, entre les consommateurs, les producteurs et les instances décisionnaires.

La Bretagne, première région agricole française, prend toute sa part pour maintenir notre agriculture et lui permettre de s'adapter aux transitions en cours. Particulièrement de 2014 à 2022, où elle a, avec succès, assumé la gestion des aides du second pilier de la PAC (aide au développement rural), surfaciques et non surfaciques. « **Un quart des exploitations engagées dans des dispositifs agroenvironnementaux, 4 000 en agriculture bio, une nouvelle stratégie installation-transmission, nous avons des résultats concrets, grâce à une gestion efficace des fonds européens**, plaide Loïc Chesnais-Girard, Président de Région. **Nous demandons une régionalisation de la PAC, avec une gestion au plus près des territoires, au service de l'agroécologie, du renouvellement des générations et de la modernisation des exploitations agricoles** ».

Au-delà de cette proposition, **la Région souhaite pour la PAC un budget sanctuarisé, inscrit dans une trajectoire à la hausse** qui prenne en compte, a minima, l'inflation.



Le risque existe aujourd'hui d'une **refonte totale** des fonds européens pour les intégrer dans des plans nationaux uniques.

Les moyens dédiés à l'agriculture pourraient alors servir de **variable d'ajustement**, pour d'autres priorités : **la Bretagne s'y oppose avec fermeté. Elle réaffirme que la souveraineté et la sécurité alimentaire sont des impératifs absolus**, qui vont donc de pair avec de justes revenus pour les agriculteurs et des actions fortes pour permettre le renouvellement des générations.

Une PAC augmentée mais aussi simplifiée

La Région Bretagne a fait la preuve, par ses choix (aide forfaitaire pour la Dotation Jeune Agriculteur, dispositif Agri' Invest), que des outils plus lisibles et plus clairs aident effectivement nos agriculteurs et permettent d'agir vite pour la modernisation des exploitations agricoles et l'adaptation des systèmes de productions aux transitions agroécologiques, notamment. Elle appelle aussi la Commission européenne à proposer sans délai un texte ambitieux, réaliste et adapté pour accélérer **la sortie progressive des pesticides de synthèse, à l'échelle européenne**. C'est une nécessité pour répondre aux impératifs de santé publique, de préservation de la biodiversité et de justice économique.



Dans sa contribution au débat, la Région demande enfin de **garantir des revenus dignes et durables aux agriculteurs**, à travers les aides de la PAC mais aussi les règles de l'organisation commune des marchés (OCM) pour assurer leur stabilisation. Aujourd'hui, la concentration des aides PAC au profit des plus grandes exploitations contribue à aggraver les inégalités dans le monde agricole et à **affaiblir les exploitations à taille humaine**. **La Région plaide pour une évolution progressive des aides directes à l'hectare vers des aides plafonnées à l'actif**.

Pour une politique de la pêche tournée vers les transitions

La **politique commune de la pêche** (PCP), compétence exclusive européenne, et sa dernière réforme, engagée en 2013, a permis d'enclencher le virage vers un **exploitation durable et la restauration** de nombreux stocks halieutiques. Ces défis, relevés collectivement, ont prouvé le caractère indispensable d'une gestion européenne de ces enjeux, malgré les conséquences du Brexit.

Première région maritime française, la Région, fortement concernée par le poids stratégique de la pêche et de l'aquaculture dans son économie et sa cohésion sociale, défend, dans ses orientations, une **vision ambitieuse pour la future Politique commune de la pêche** et appelle à donner à ces filières, les moyens de se structurer durablement.

La pêche et l'aquaculture bretonne vont devoir, dans les années à venir, affronter **des défis majeurs qui nécessitent des investissements** et des accompagnements d'ampleur.

Au premier rang de ceux-ci : **les conséquences du dérèglement climatique et des instabilités géopolitiques**. Les filières professionnelles sont à la croisée des chemins, notamment du point de vue de la **transition énergétique**, qui, comme pour le secteur agricole, nécessite une politique publique européenne large et massive.

Dans la réforme que la Région Bretagne appelle de ses vœux, **quatre priorités sont défendues** :

- reconnaître la pêche et l'aquaculture comme **pilliers essentiels de la souveraineté alimentaire** du continent ;
- **accélérer la transition écologique** pour sécuriser l'avenir des filières, sans pêcher plus, mais en pêchant mieux ;
- renforcer la gouvernance de la gestion des pêches en s'appuyant davantage sur **les Régions et les acteurs du secteur** ;
- soutenir le développement d'une **aquaculture durable et innovante**.



Bateau de pêche du Conquet devant le phare de Kermorvan.

La collectivité appelle également à **protéger davantage les filières européennes** contre la concurrence déloyale des produits importés ne respectant pas les normes sociales et environnementales européennes. Cette position trouve un écho dans le développement du **label Breizhmer**, lancé par les professionnels bretons, soutenu par la Région et l'UE, permettant de certifier la traçabilité des produits pêchés en Bretagne.

Au centre des préconisations de la Région : les transitions. L'Union Européenne doit sans délai s'attaquer, via une politique forte et cohérente, à trois dynamiques essentielles : **renouveler et décarboner la flotte de pêche, généraliser les engins de pêche plus sélectifs, et adapter la gestion des pêches au changement climatique.**

Sur ce dernier point, la Bretagne appelle à la mise en place **d'aires marines protégées**, fondées sur une gestion locale et partagée. Recherche technologique, concertation avec les filières, ingénierie financière, les chantiers ne manquent pas pour faire émerger les futurs bateaux de pêche et les ports qui deviendront les fleurons de la sécurité alimentaire européenne.

Pour mener ces transitions, la Bretagne rappelle **l'importance de s'appuyer sur un pilotage régional**, qui permet d'adapter les dispositifs d'aide aux spécificités de chaque bassin maritime. L'ambition de régionalisation, amorcée en 2013, doit s'amplifier en accordant par exemple **l'autorité de gestion du FEAMPA à la Région**, pour une action efficace et territorialisée.

La cohésion au cœur du projet européen

La Région a souhaité aussi apporter sa contribution quant à l'avenir de la politique de cohésion européenne. Représentant près d'un tiers du budget européen (379 Mds de 2021 à 2027), elle est née, dès les débuts de l'UE, de la volonté des fondateurs d'une union toujours plus étroite et solidaire.

Elle a notamment permis aux territoires moins développés de rattraper leur retard via des investissements importants en termes d'infrastructures et de compétitivité. Elle joue aujourd'hui tout son rôle dans la transition écologique du continent et pour la relance post-Covid.

La Bretagne réaffirme son attachement à **une politique de cohésion ambitieuse**, qui soutienne des projets issus des territoires. Pour cela, elle demande à poursuivre la territorialisation des fonds concernés, contre les volontés plus ou moins assumées de recentralisation. Demandée, enfin aussi, une réelle simplification de la mise en œuvre de ces fonds, pour redonner confiance aux porteurs de projets, aux territoires et aux citoyens.

Utilisation des données numériques et recours à l'intelligence artificielle

La Région Bretagne s'engage pour des usages collaboratifs et éthiques

À l'issue d'un vaste travail de concertation et d'analyse, la Région Bretagne adopte, lors de cette session, une stratégie ambitieuse et exemplaire pour l'usage des données et de l'intelligence artificielle (IA). Ce document-cadre permet à la collectivité de se saisir des opportunités offertes par les évolutions numériques, tout en répondant aux questions légitimes que ces nouveaux usages soulèvent.

Croire en l'« intelligence collective »

Face aux bouleversements technologiques, sociaux et environnementaux, toujours plus rapides, la Région a souhaité **prendre le temps de la concertation**.

La stratégie régionale est le fruit d'une démarche mobilisant **plus d'une centaine d'acteurs** lors de différents ateliers et séminaires : élus, services régionaux, collectivités, institutions publiques, entreprises. Une « intelligence collective » qui a permis de poser les fondements d'une **démarche évolutive** et profondément **démocratique**.

Liberté, frugalité, souveraineté

La Région place l'éthique au cœur de sa démarche, au bénéfice de ses usagers, avec **plusieurs engagements** structurants, parmi lesquels :

- le **respect absolu des libertés individuelles** des usagers : **interdiction de la collecte non consentie** de données personnelles dans l'espace public ;
- le **refus des décisions automatisées** sans contrôle humain ;
- la **transparence** et la **confiance** : chaque usage de l'IA devra être explicable, documenté, et faire l'objet d'une communication claire auprès des citoyens ;
- la **frugalité** numérique : l'IA ne sera utilisée que si elle apporte une réelle valeur ajoutée, dans une logique de sobriété environnementale ;
- la **souveraineté** régionale : les **données** critiques devront être **hébergées localement**, dans des infrastructures sécurisées, pour garantir l'**autonomie numérique** du territoire.

Un meilleur service public et une compétitivité renforcée

Cette stratégie se traduit par des **actions concrètes** dans les domaines relevant de ses compétences :

- **Services publics** : amélioration de la **qualité**, de l'**accessibilité** et de la **personnalisation** des services aux usagers ;

- **Transition écologique** : pilotage du **budget vert**, suivi de la **performance énergétique** des bâtiments (ports, lycées...), **décarbonation** des transports ;

- **Mobilité** : **ajustement de l'offre** de transport en temps réel, **meilleure gestion des flux** du réseau BreizhGo ;

- Gestion du **littoral** et des **ressources maritimes** : création d'un observatoire des données de la mer, anticipation des conflits d'usage ;

- **Culture et langues bretonnes** : valorisation du **patrimoine**, développement d'outils de **traduction** et de reconnaissance vocale ;

- **Tourisme** : mutualisation des données pour mieux **comprendre les flux** et **adapter l'offre**.

Perpétuer une tradition d'innovation et de responsabilité

L'histoire bretonne est faite d'innovations et d'engagements en matière de technologies : autrefois, le "plan télécom" et le Minitel ; aujourd'hui, l'écosystème cyber, avec notamment l'implantation de l'une des deux branches de l'AMIAD (Agence ministérielle pour l'IA de défense), à Bruz.

La stratégie « Données et IA » s'inscrit dans cette tradition, née d'une **coopération** exemplaire entre les élus, les entreprises et les chercheurs, des acteurs guidés par une **éthique de responsabilité** : la **volonté d'innover** tout en gardant **l'humain au centre des enjeux**.

C'est pourquoi la Région s'engage aussi à **soutenir la recherche et le développement** en matière d'IA, à **accompagner les entreprises** dans une utilisation responsable de cette technologie et à **adapter l'offre de formation** dans ce domaine.

« Nous faisons le choix d'un numérique breton, éthique, souverain et au service de toutes et tous. Cette stratégie est un acte politique fort, une promesse de confiance, de transparence et de progrès partagé. »

Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne